



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>17569</b>	De <b>M. Arthur Delaporte</b> ( Socialistes et apparentés - Calvados )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique et cohésion des territoires		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> >déchets	<b>Tête d'analyse</b> >Lutte contre le gaspillage	<b>Analyse</b> > Lutte contre le gaspillage.
Question publiée au JO le : <b>07/05/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Arthur Delaporte alerte M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet de l'usage du plastique et des déchets non recyclables dans le secteur de la restauration. Il est de notoriété publique que les chaînes de restauration rapide sont de gros producteurs de déchets, notamment en raison de la vente à emporter qui entraîne une utilisation excessive de plastique et d'emballages jetables. M. le député souhaiterait donc connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour réduire le gaspillage par le biais de la vente à emporter dans les *fast-foods* et promouvoir des pratiques plus durables et responsables dans ce secteur. Une autre préoccupation similaire concerne les restaurants et débits de boissons qui servent très fréquemment une touillette et un sucre avec chaque café, même si le client ne consomme pas les produits ; entraînant ainsi un gaspillage non négligeable. M. le député demande alors à M. le ministre si le Gouvernement compte mettre en place de potentielles mesures d'incitations financières ou de dispositifs de soutien pour encourager les entreprises du secteur à adopter des pratiques plus durables et responsables. Il souhaite enfin prendre connaissance d'éventuelles mesures envisagées pour sensibiliser les entrepreneurs et consommateurs aux enjeux liés au gaspillage et les inciter à modifier leurs comportements.